



PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

7 mars 2019

Isabelle Rougier, DRIHL

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Une présentation conforme à l'organisation du SRHH

- I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages
- II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels
- III. Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues
- IV. Rénover les logements, les quartiers et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants
- V. Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



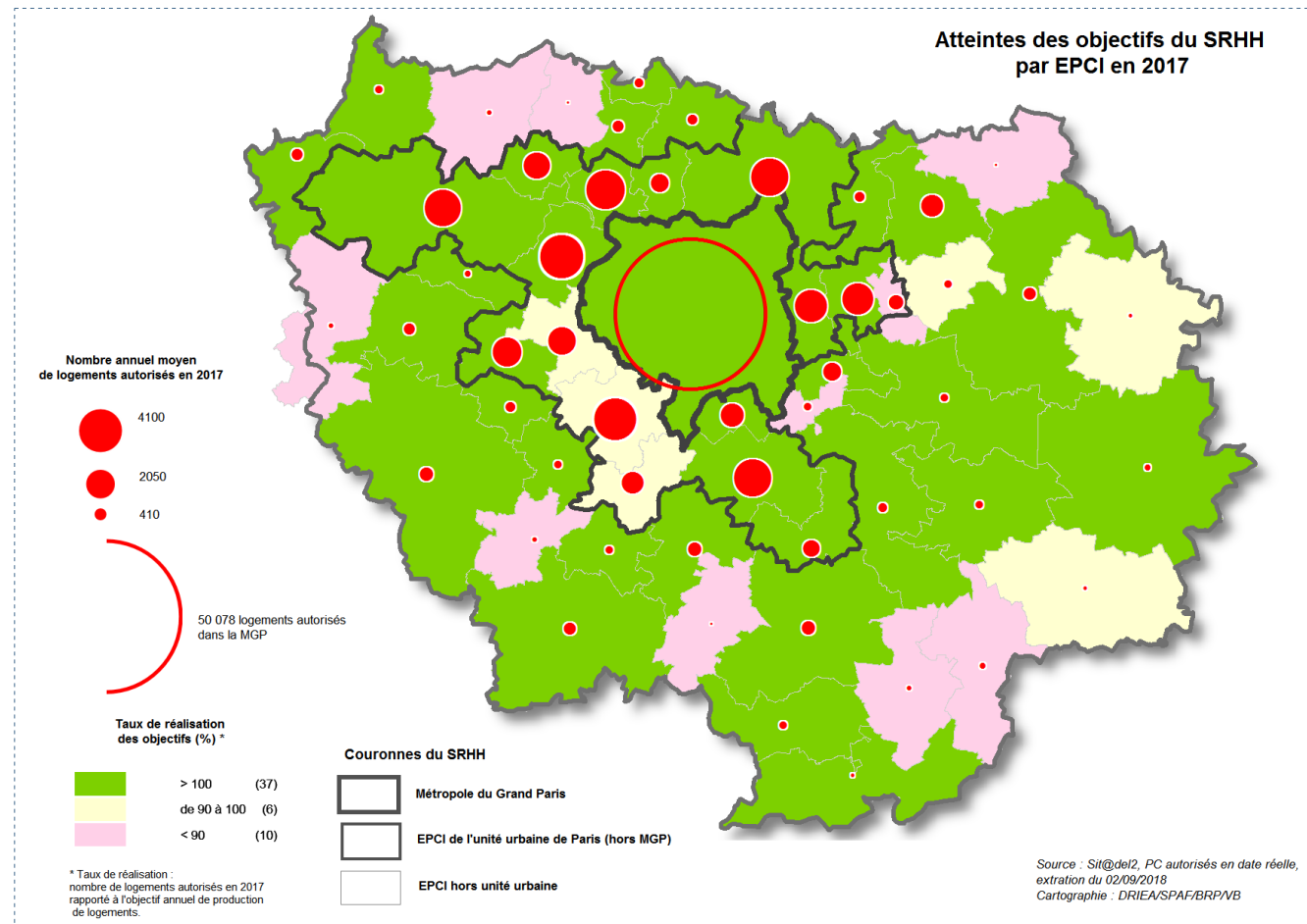
I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages

1. Augmenter la production de logement

Une production record en 2017 :
95 157 logements autorisés
soit 10 598 logements de plus qu'en 2016

Dernières estimations régionales en matière de construction de logements pour 2018
(fin janvier 2019) :

- 89 200 logements autorisés,
- 78 400 logements mis en chantier

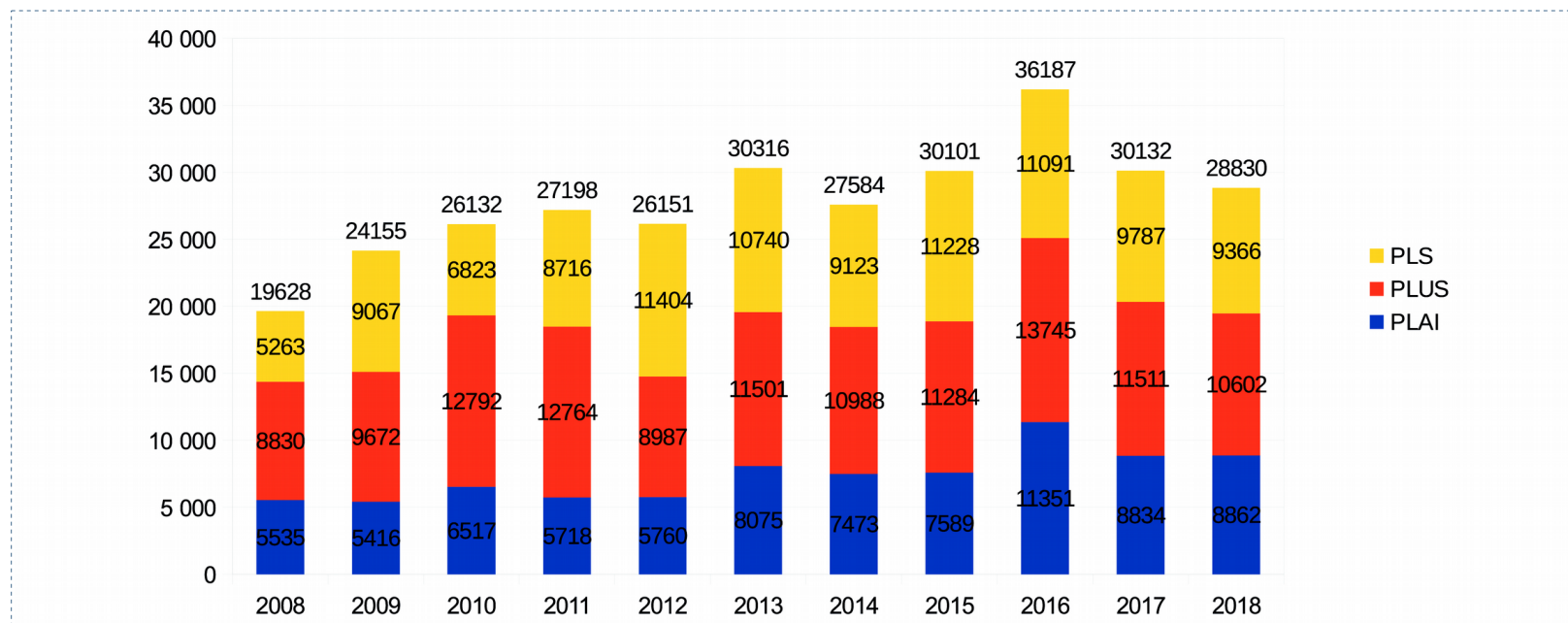


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



- I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages
2. Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux

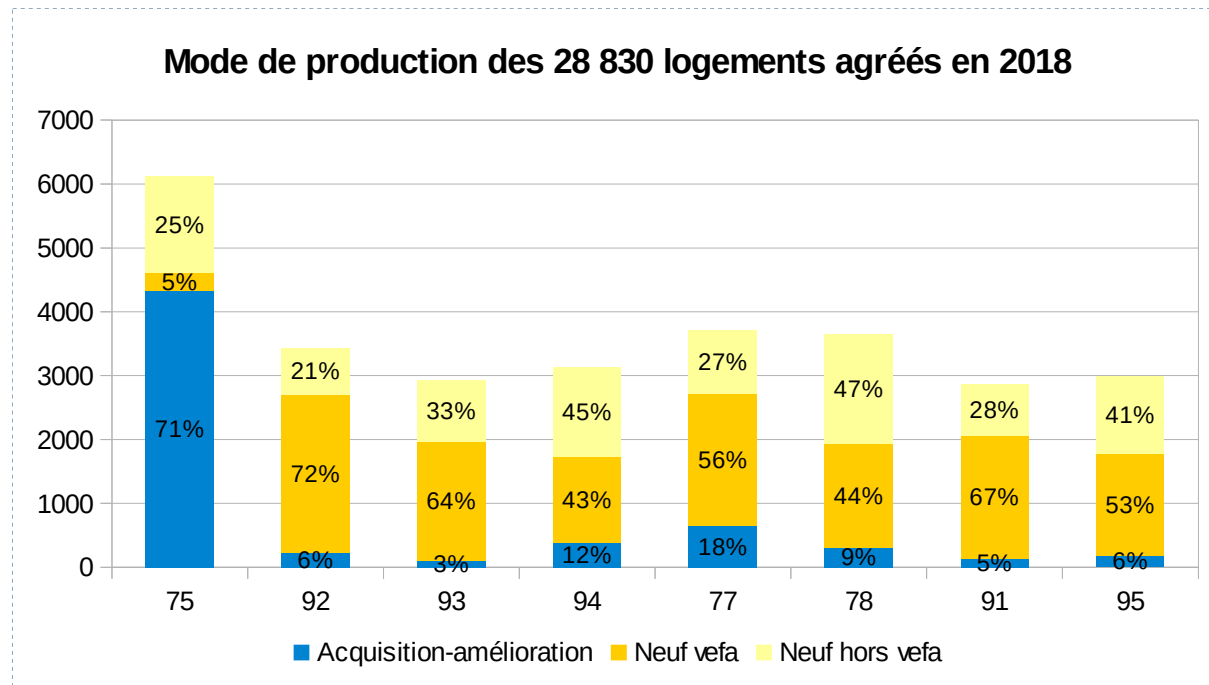
28 830 logements locatifs sociaux agréés en 2018 (source : SISAL)



- Baisse du niveau de production de l'ordre de 4,3 %
- Maintien de la production de PLAI



1. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages
2. Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux



La part du neuf dans la production reste conséquente et stable entre 2017 et 2018.

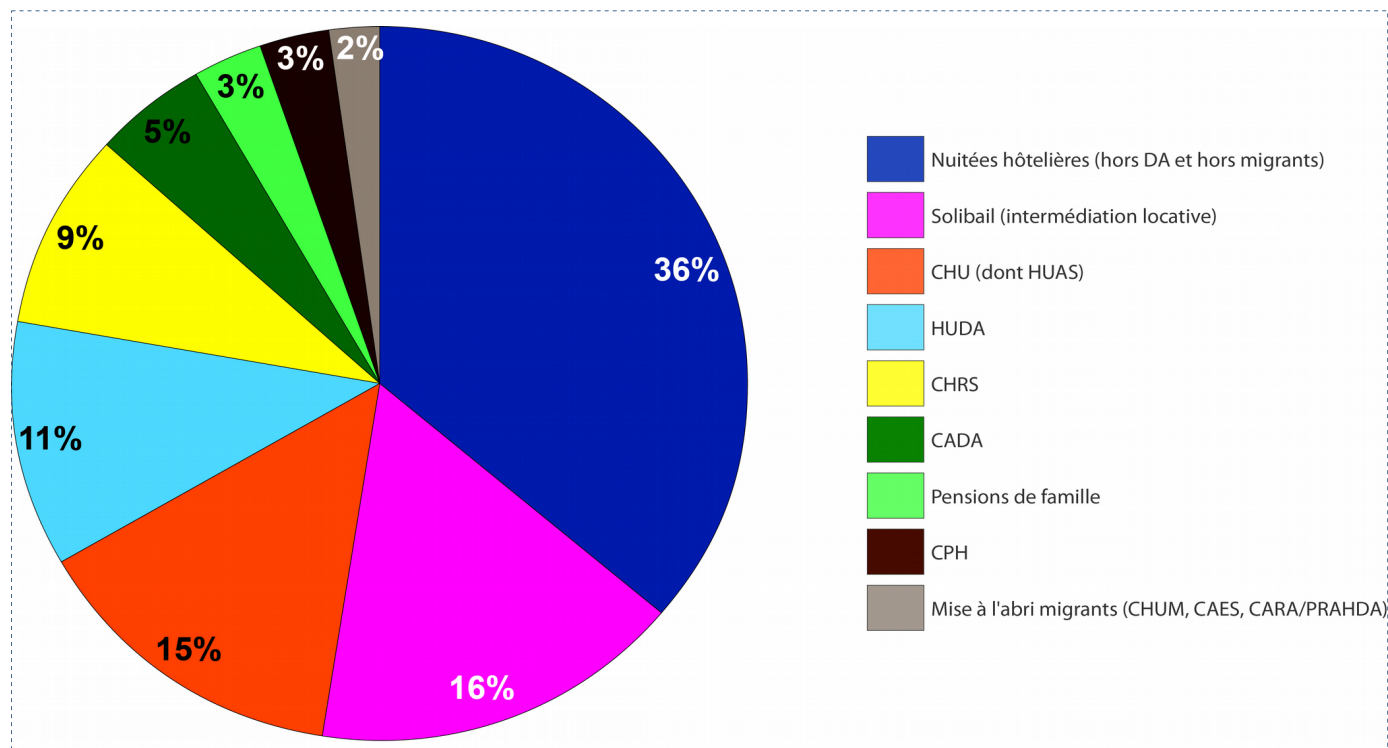
**Seul le département de Paris se distingue,
puisque seule 30 % de la production est en neuf.**



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages

3. Répondre aux besoins d'hébergement et de logements adaptés



Le dispositif d'hébergement
et d'insertion en Île-de-France
(estimation au 31 décembre 2018)

110 000 places
+ 7 530 mobilisables dans
le cadre du plan hiver

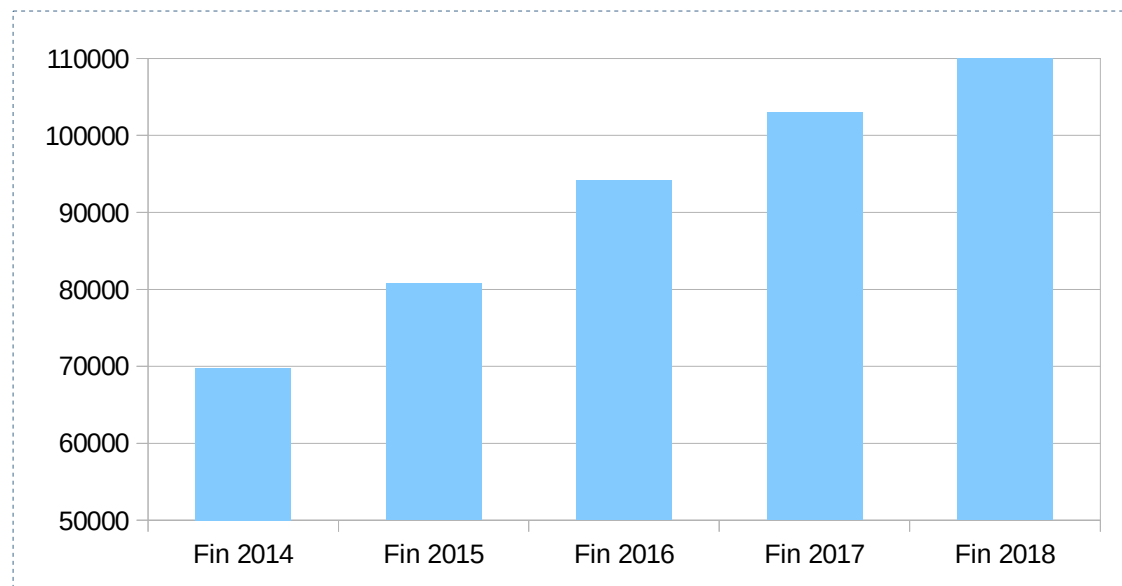


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages

3. Répondre aux besoins d'hébergement et de logements adaptés



Évolution des capacités d'hébergement
en Île-de-France entre 2014 et 2018



I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages

4. Adapter l'offre produite aux évolutions des modes de vie des ménages

Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes

➤ engagement de 2,5 millions d'euros pour 559 logements aidés

⇒ La grande couronne concentre 62 % des logements aidés.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



I. Produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages

5. Proposer des solutions aux besoins particuliers des jeunes et des étudiants

Bilan définitif du Plan national 40 000 logements étudiants (2013-2017)

19 582 places livrées en Île-de-France

Académies	Nombre de places créées					Places mises en service entre le 1/12/2013 et le 31/12/2017
	en 2013	en 2014	en 2015	en 2016	en 2017	
Créteil	883	816	2 193	432	1 750	6 074
Paris	687	800	1 163	185	965	3 800
Versailles	1 674	904	1 852	1 265	3 855	9 550
Résidences d'intérêt régional	0	0	0	0	158	158
Total	3 244	2 520	5 208	1 882	6 728	19 582

Vers un nouveau plan 60 000 logements étudiants (2018-2022)

Objectif 2019 en Île-de-France : 4 800 agréments



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



II.

Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

1. Préserver la capacité d'accueil du parc locatif privé pour les ménages mobiles

Une progression régulière des agréments logements intermédiaires depuis 2015

Nombre de LLI agréés	2014	2015	2016	2017	2018	Total régional
75		485	86	444	295	1 310
92	52	124	681	782	794	2 433
93	34	467	764	934	852	3 051
94		277	634	399	629	1 939
77		54	196	301	294	845
78	125	458	490	491	804	2 368
91	18	357	253	420	538	1 586
95		576	320	372	637	1 905
Total régional	229	2 798	3 424	4 143	4 843	15 437



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

2. Créer les conditions de préservation de la vocation sociale d'une partie du parc locatif privé

Prévention des expulsions

- Entre 2016 et 2018, augmentation du nombre d'assignments (+1%) et de commandements de quitter les lieux (+4,4%)
- À l'inverse, baisse des demandes de concours de la force publique (-2,4%), des réponses positives à ces demandes (-6,7%) et des expulsions effectives (-2,8%)

Renforcement des outils de prévention des expulsions

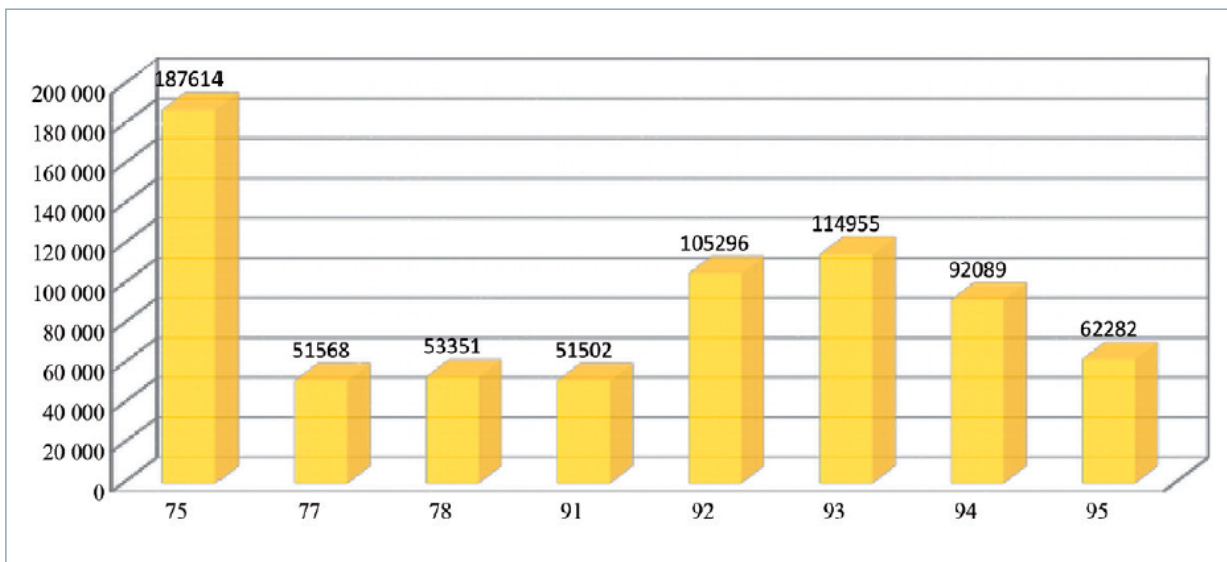
- L'ensemble des départements ont signé une charte départementale, à l'exception des Yvelines qui a obtenu un délai supplémentaire de six mois pour la finaliser.
- La loi ÉLAN a introduit une série de dispositions visant améliorer le dispositif : information des locataires, articulation prévention des expulsions et surendettement, généralisation du diagnostic financier, etc.
- Expérimentation Solipex en Seine-Saint-Denis : réserver 20 logements Solibail pour des personnes menacées d'expulsion.



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

3. Repenser la place du logement social dans les parcours résidentiels

718 657 demandes actives
au 31/12/2018
+5,1 % sur deux ans



Source : SNE – 12/01/2019

73 285 attributions en 2018 :

-14,5 % sur deux ans

Une diminution due :

- au faible taux de rotation dans le parc social
- à l'allongement des délais de mise en chantier
- à la diminution des livraisons entre PNRU et NPNRU

Attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile (loi E&C):

- Taux cible de 25 % atteint dans 2 EPCI 77
- Taux moyen : 9,6 %
- Un effort à poursuivre dans la mise en place des CIA



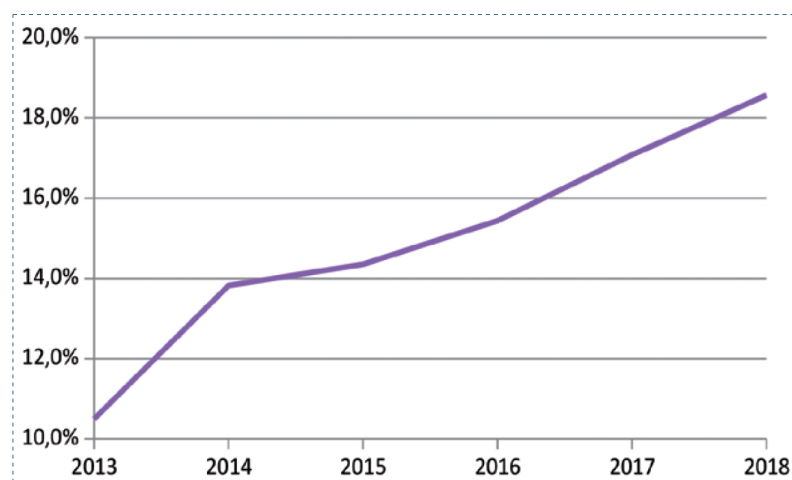
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

3. Repenser la place du logement social dans les parcours résidentiels

L'effort redoublé des partenaires permet d'accroître sensiblement la part des **ménages reconnus DALO** dans l'ensemble des attributions : 18,6 % en 2018 (soit 3,5 points de plus en 2 ans)...



... et de poursuivre l'augmentation (+0,1%) du nombre de leurs relogements malgré la baisse des attributions : **13 609 ménages DALO relogés en 2018**

LOGEMENT D'ABORD :
5 239 ménages hébergés
et sortant d'IML
relogés en 2018

augmentation de 6 %
sur un an

21 425 ménages prioritaires
(DALO, hébergés,
PDALHPD, ACD, etc.)
relogés en 2018 :

augmentation de 3 %
sur un an



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

3. Repenser la place du logement social dans les parcours résidentiels

Mise en œuvre de la loi Égalité-Citoyenneté :

Obligation pour tous les réservataires de consacrer 25 % de leurs attributions aux ménages DALO ou, à défaut, prioritaires

- Action Logement
- Collectivité locale ou EPT/EPCI
- Bailleurs sur parc non réservé ou repris « pour un tour »

Premières estimations 2018 connues :

- Atteinte de l'objectif par Action Logement
- Collectivités locales en bailleurs : résultat inférieur à l'objectif et poursuite de l'orientation des demandeurs DALO ou prioritaires vers le contingent État



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

4. Offrir des parcours adaptés vers l'accession

Stabilisation des réservations de logements PSLA

Dépt	Nombre de réservation d'agrément PSLA			
	2015	2016	2017	2018
75				
92	16		34	
93	70	206	132	92
94	241	107	140	176
77	70	74	104	272
78	209	86	68	90
91	110	207	94	18
95	80	60	44	67
Total IDF	796	740	616	715

II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

5. Développer des passerelles de la rue au logement autonome

Solibail – un accroissement continu du parc

- 5 364 logements (58% en petite couronne et 42 % en grande couronne)
- Un accroissement de 557 logements en 2018
- Un objectif d'accroissement de 2 400 logements pour l'appel à projet 2019/2022

Solibail – outil de fluidité de l'hébergement vers le logement

- 1 651 familles ont intégré un logement Solibail (11 % de plus qu'en 2017)
 - 72 % hébergées à l'hôtel, 21% dans une structure d'hébergement
- 1 203 familles ont quitté leur logement Solibail (11 % de plus qu'en 2017)
 - 93 % pour accéder à un logement autonome et pérenne (91 % en 2017)



II. Favoriser la mobilité des ménages et les parcours résidentiels

5. Développer des passerelles de la rue au logement autonome

Résidences sociales, pensions de familles

- Au 31 décembre 2018,
804 structures de logements-foyers sont ouvertes ➡ 85 425 places
- Parmi celles-ci, il y a
 - ⇒ 106 foyers de travailleurs migrants ➡ 23 508 places
 - ⇒ 425 résidences sociales de droit commun ➡ 45 208 places



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



III.

Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues

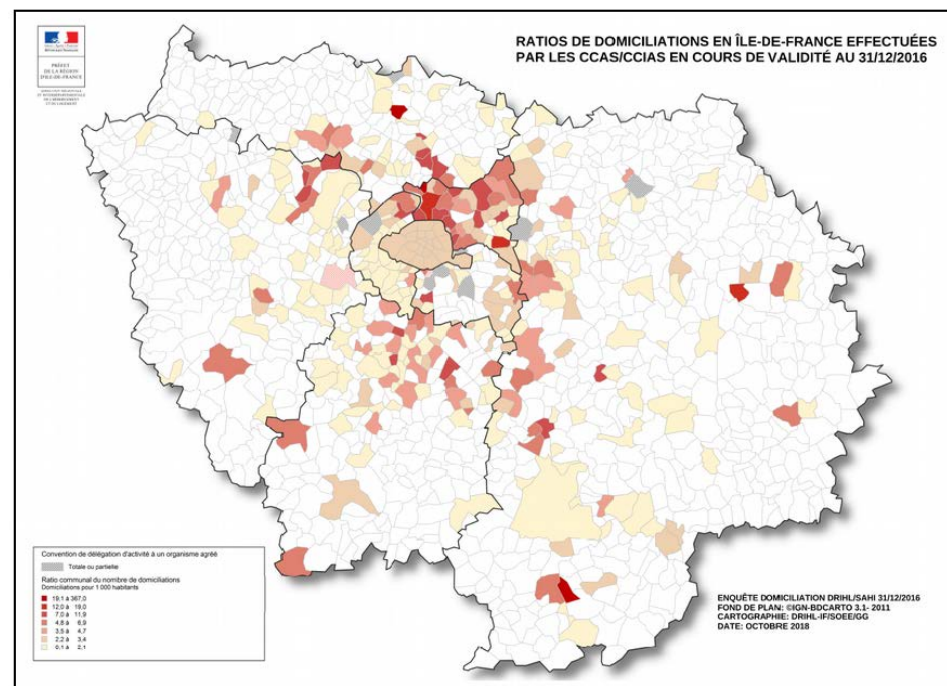
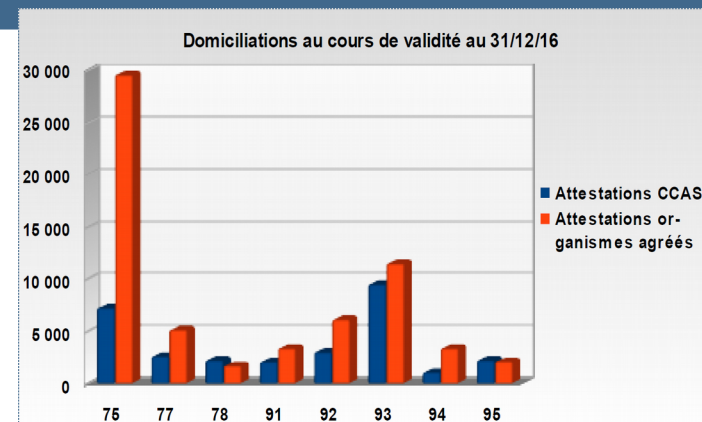
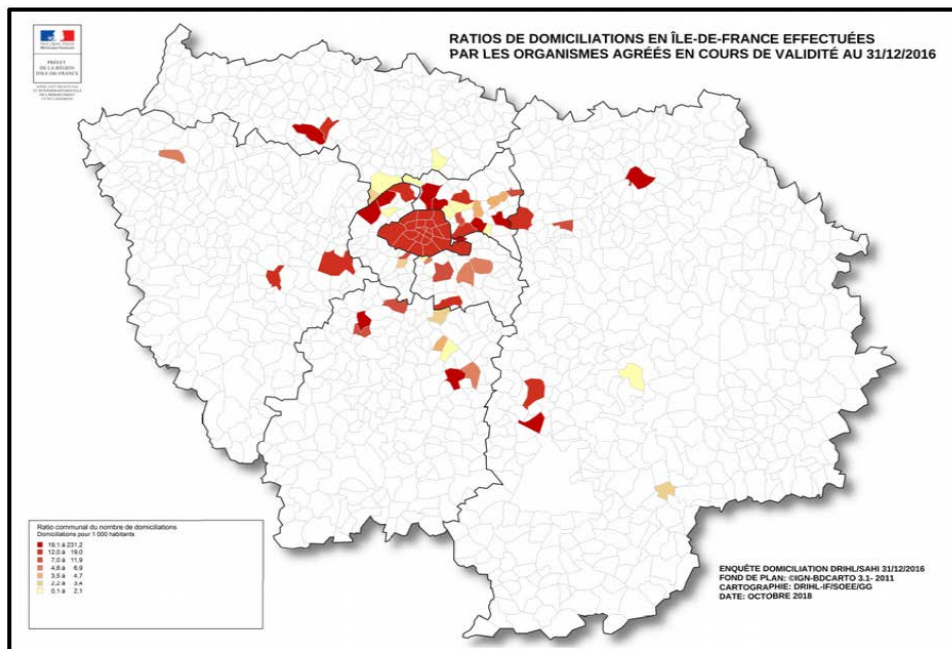


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



III. Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues

1. Garantir la réponse aux besoins fondamentaux et renforcer l'accès aux droits des personnes sans domicile stable



III. Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues

2. Faire évoluer les pratiques et dispositifs d'accompagnement favorisant l'insertion par le logement et le maintien

L'accompagnement vers et dans le logement pour les ménages DALO

- 85 % des diagnostics réalisés préconisent un accompagnement du ménage sur la période de conventions 2017-2018 (hausse sensible par rapport à la période précédente 2015-2016 (64 %))
 - avec une hausse parallèle du nombre de relogements (2 964 contre 2 136) sur 2017-2018 malgré un léger retard par rapport à la précédente période de convention, et un taux de relogement sur 4 ans de 82 %
 - un accélérateur de relogements : 9 mois et demi entre le diagnostic et la signature de bail (à mettre en regard des 24 mois en moyenne entre DLS et bail pour l'ensemble des demandeurs)
- Amélioration sensible du fonctionnement du dispositif (mise en œuvre des 33 mesures d'amélioration identifiées en octobre 2017), à poursuivre pour généraliser l'AVDL dans le cadre Logement d'Abord et accroître le relogement des ménages prêts au relogement depuis plus de 6 mois.
- **Objectifs 2019**
 - intervenir le plus en amont possible dans l'accompagnement, notamment pour les ménages en situation d'hébergement (futur appel à projet commun AVDL DALO et hors DALO)
 - assurer la cohérence de tous les accompagnements menés auprès des ménages et mieux impliquer les territoires, notamment via les CIL



III. Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues

3. Vers un décloisonnement des politiques publiques et des dispositifs pour répondre aux situations complexes

Déploiement du module 115 du SI-SIAO en Île-de-France

- Enjeu majeur au regard de la diversité des outils actuellement utilisés dans la gestion de l'activité des 115 (volume d'appels / demandes de mise à l'abri et de nuitées hôtelières gérées / caractère interdépartemental des questions d'hébergement dans la région)
- Déploiement effectif dans 7 départements sur 8
- SIAO 75 engagé dans un travail de bascule progressif sur le module 115 du SI-SIAO



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

III. Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles et les plus exclues

4. Vers une meilleure intégration des gens du voyage

4 schémas départementaux d'accueil des gens du voyage en révision

- Seine-et-Marne et Yvelines ➡ en cours d'étude
- Essonne et Val-d'Oise ➡ adoptés fin 2018

Besoins identifiés dans les PLH qui ont fait l'objet d'un avis en CRHH :

- Communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise ➡ prévoit la création de 33 places en aire d'accueil et un terrain familial de 18 places ;
- Communauté de communes du Pays de Montereau ➡ prévoit la création d'une aire d'accueil de 30 places.
- Communauté de communes du Pays Houdanais ➡ fin 2017, PLH prévoit participation à la création de l'aire de grand passage du sud Yvelines.

Subventions de l'État

Au titre du BOP 135, l'État subventionne deux lignes :

- l'« accueil des gens du voyage », sollicitée à hauteur de 68 208 euros pour le département de Seine-et-Marne (77)
- La maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale, sollicitée à hauteur de 55 000 euros sur les communes de Courtry (77) et de Tournan-en-Brie (77), pour la sédentarisation de famille.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



IV. Rénover les logements, les quartiers et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



IV. Rénover les logements, les quartiers et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants

1. Contribuer à la transition énergétique de la Région

Bilan 2018 du programme Habiter Mieux

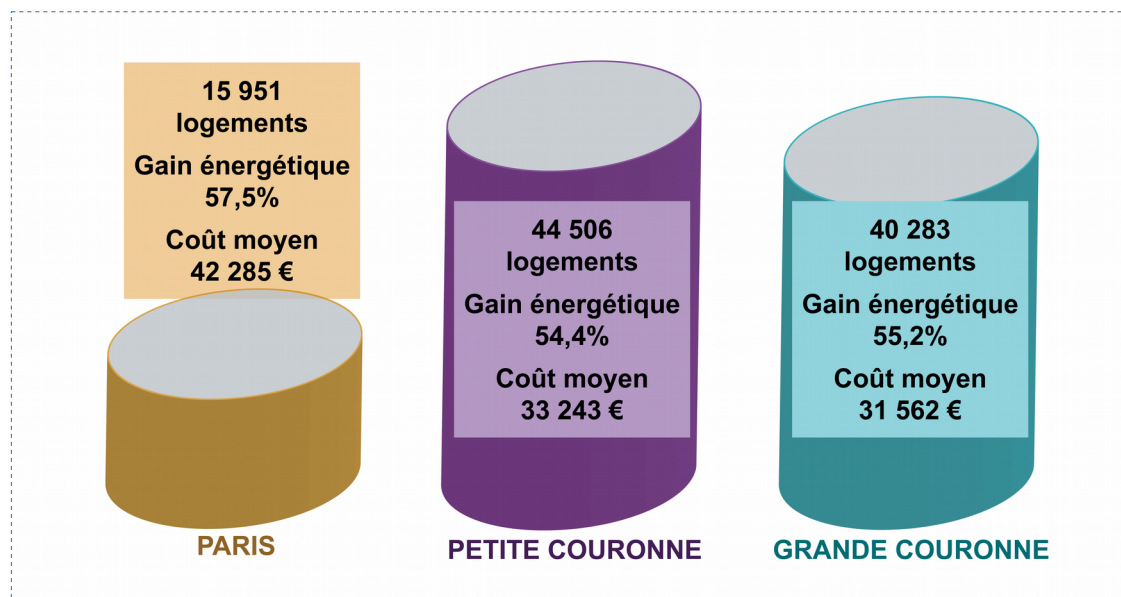
- 7 974 ménages bénéficiaires d'aides à la rénovation énergétique pour un objectif de 9 640 ;
- Hausse de 24% en Île-de-France du nombre de logements rénovés / 2017

Bilan du crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

- 153 874 foyers fiscaux bénéficiaires en 2016 (derniers chiffres connus)

Bilan de l'éco-prêt logement social en Île-de-France entre 2009 et 2018

- 100 000 logements sociaux rénovés avec l'éco-prêt ;



IV. Rénover les logements, les quartiers et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants

2. Améliorer et requalifier le parc existant francilien

Bilan des actions de l'Anah

- Plus de 89,5 M€ de dépenses publiques
- 17 608 logements aidés au cours de l'année 2018

Traitement des copropriétés dégradées

- 27,1 millions d'aides aux syndicats de copropriétés en difficulté
- Opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) : Clichy-sous-Bois et Grigny 2 + 1 troisième en cours de finalisation : Val Fourré à Mantes-la-Jolie
- Plan Initiatives Copropriétés



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



IV. Rénover les logements, les quartiers et développer un cadre de vie répondant aux modes de vie et aux attentes des habitants

3. Lutter contre les spirales de dégradation du parc privé (habitat indigne ou très dégradé)

La mise en œuvre des mesures de police

L'insalubrité

↳ 965 procédures engagées au titre du code de la santé publique

Le traitement du risque plomb (lutte contre le saturnisme)
diagnostics (793), contrôles (647) et travaux d'office (149).

Les interventions auprès des propriétaires

↳ 5 078 logements aidés par l'Anah dans le cadre de l'habitat indigne ou très dégradé

↳ le département de la Seine-Saint-Denis totalise 44 % des logements franciliens aidés



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



V.

Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



V. Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements

1. Renforcer la solidarité et le développement équilibré des territoires

Avancement des PLHI :

PLHI exécutoires

- la CA du Pays de Fontainebleau, créée au 1^{er} janvier 2017, dispose d'une année supplémentaire (1^{er} janvier 2019) ;
- la CA de Cergy-Pontoise, dont le périmètre n'a pas évolué, n'a pas l'obligation de modifier son PLH exécutoire depuis la fin d'année 2016 ;
- la MGP, qui dispose d'une mesure transitoire issue de la loi ÉLAN, dont les PLH communaux et intercommunaux pré-existants restent exécutoires jusqu'à l'approbation du PMHH.

2 PLHI soumis à l'avis du CRHH en 2018

- PLH du Pays de Montereaux (CRHH du 27 juin 2018) ;
- PLH de CU Grand Paris Seine et Oise (CRHH du 13 décembre 2018)



V. Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements

2. Lutter contre les dynamiques spontanées de spécialisation territoriale, en particulier dans les zones de projet identifiées

Bilan du premier programme national de renouvellement urbain en Île-de-France

- 106 conventions de rénovation pour traiter 126 quartiers et 120 opérations isolées
- 16,2 milliards d'investissements (35% du programme national et 38,5% des subventions de l'ANRU)
- Les 120 opérations dites isolées ont bénéficié d'une enveloppe spécifique de 120 millions d'euros.

En Île-de-France, l'amélioration de l'habitat se traduit par

- la construction d'environ 41 000 logements neufs
- la réhabilitation de 93 500 logements
- la résidentialisation de 121 000 logements

Montant des paiements des subventions ANRU au 31 décembre 2017 :

- environ 3,7 milliards en l'Île-de-France
- soit un taux de paiement actuel de 88 %



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



V. Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements

2. Lutter contre les dynamiques spontanées de spécialisation territoriale, en particulier dans les zones de projet identifiées

Le nouveau programme national de renouvellement urbain en Île-de-France (2014-2024)

- Programme doté de 10 milliards d'euros (2014-2024)
- Objectif : requalifier durablement les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en priorisant ceux dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants
- **58** projets d'intérêt national (**PRIN**) | 10 PRIN validés en CE de l'ANRU, 3 passés en réunion de synthèse
- **43** projets d'intérêt régional (**PRIR**) | 14 PRIR validés en CE ou RTP

Les membres de la réunion technique d'examen des projets en Île-de-France

La DRIHL par délégation du préfet de Région

Un représentant
du conseil
régional d'Île-
de-France

Un représentant
d'Action
Logement du
niveau régional

Un représentant
de la Caisse
des dépôts et
Consignations
régional

Un représentant
du Mouvement
HLM
L'AORIF

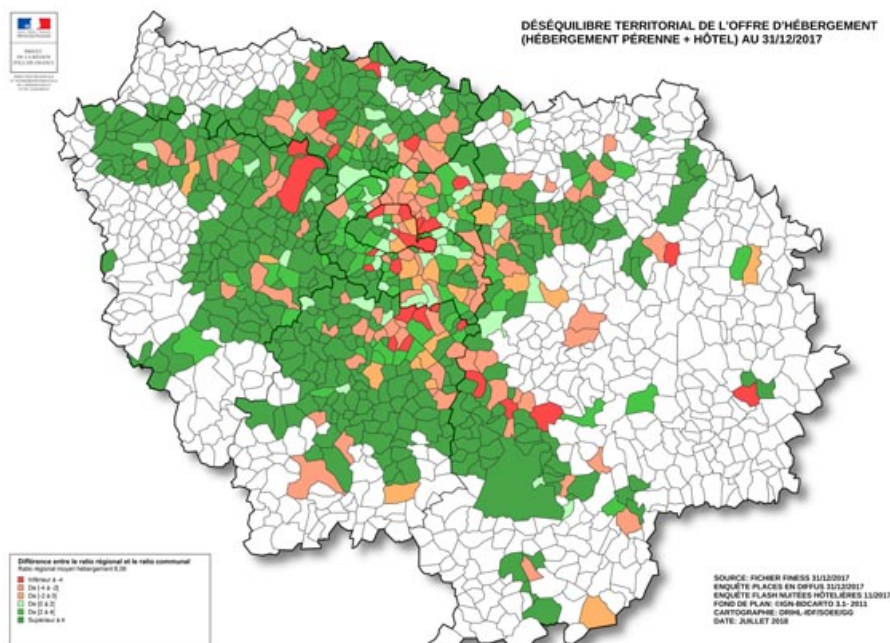
Un représentant de la DDT ou de l'UT pour présenter le projet



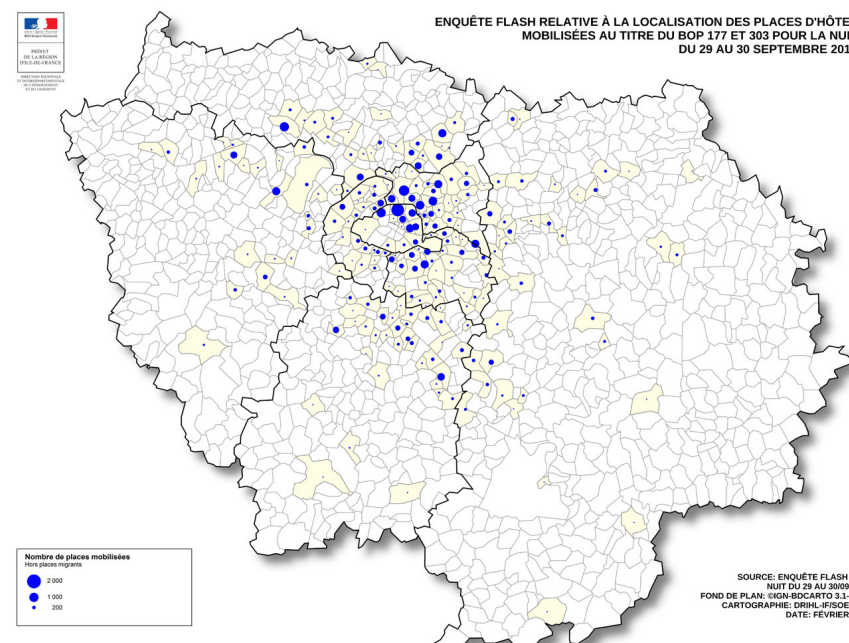
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

V. Renforcer la solidarité entre les territoires, promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements

3. Mieux diffuser et rééquilibrer l'offre d'hébergement



Déséquilibre territorial de l'offre d'hébergement (hébergement pérenne + hôtel) au 31/12/2017



Enquête flash relative à la localisation des places d'hôtel mobilisées au titre des BOP 177 et 303 pour la nuit du 29 au 30 septembre 2018

Progression du nombre moyen journalier de nuitées hôtel avec et sans « plan hôtel »

